



2025-34

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent(s) :
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
24 septembre 2025

Date d'affichage
25 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250930-2025_34-DE

SLO

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025 les trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan.

Est nommée secrétaire de séance : FLEURY Aliète

OBJET : Décision modificative n°1 budget commune

Monsieur le Maire expose que suite à la demande d'acompte du S.D.E.Y. pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication de Rue de la Cloix et de la Rue du Bardeau, il est nécessaire de modifier l'imputation comptable au budget communal 2025 et de prévoir la dépense en investissement. Il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

D 2151 Réseaux et voirie	- 27 400.00 euros
D 2041582 Bâtiments et installations	+ 27 400.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget de la commune.**

Fait à Gisy les Nobles

La Secrétaire de séance

FLEURY Aliète

Le Maire
Patrick BABOUHOT
89140 Gisy-les-Nobles
SCEA DE GISY LES NOBLES



Petite Chapelle de Gisy-Les-Nobles

2025-35

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent(s) :
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

24 septembre 2025

Date d'affichage

25 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250930-2025_35-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025 le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan.

Est nommée secrétaire de séance : FLEURY Aliète

OBJET : Demande de subventions DETR DSIL pour la mise en place de la vidéo protection

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait autorisé l'installation d'une vidéo-protection pour protéger les abords de la mairie, de l'école, du futur parking ainsi que des installations municipales (sises au 19 Grande Rue).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 6 170.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le projet « installation d'un système de vidéo protection » pour un montant de 6 170.00 euros HT,

- autorise le maire à solliciter des subventions pour ce projet (DETR et FIPD) et à signer toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy Les Nobles

La secrétaire de Séance

FLEURY Aliète

Le Maire
Patrick BABOUHOT




2025-36

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent(s) :
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 12
Contre :
Abstentions : 1

Date de convocation
24 septembre 2025

Date d'affichage
25 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250930-2025_36-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025 le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan.

Est nommée secrétaire de séance : FLEURY Aliète

OBJET : Bail de chasse - reconduction

Monsieur Le Maire expose que le bail de chasse consenti à la Société de chasse de Gisy Les Nobles est arrivé à terme. Il est proposé de reconduire le bail de chasse annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention :

- décide de reconduire le bail de chasse à la Société de chasse de Gisy Les Nobles pour une durée de 9 ans,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

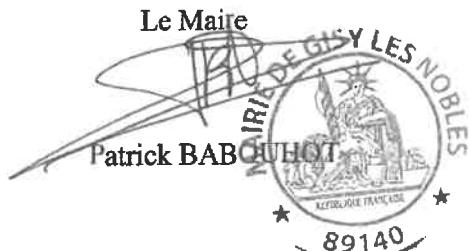
Fait à Gisy les Nobles

La secrétaire de séance

FLEURY Aliète

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Petite Chapelle de Gisy-Les-Nobles

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250930-D_2025_37-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025 le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan.

Est nommée secrétaire de séance : FLEURY Aliète

OBJET : Subvention communale « Etre-là » 2025

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention de l'association « Etre-là » association pour le développement des soins palliatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 2 contre et 4 abstentions des membres présents :

- décide le versement d'une subvention de 50.00 euros à l'association « Etre-là »,
- précise que la somme est inscrite au compte 65748 du budget de la commune 2025.

Fait à Gisy les Nobles

La secrétaire de séance

FLEURY Aliète





Petite Chapelle de Gisy-les-Nobles

2025-38

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent(s) :
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

24 septembre 2025

Date d'affichage

25 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250930-2025_38-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025 le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan.

Est nommée secrétaire de séance : FLEURY Aliète

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 (R.P.Q.S.)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 et précise que ce rapport sera déposé sur le site services eau France.

Fait à Gisy Les Nobles

La secrétaire de séance

FLEURY Aliète

